

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

UV J.S.P. 2

Module : PPBE



Version 2



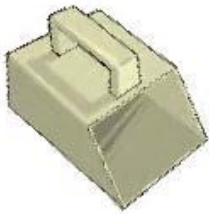
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Sous l'appellation "matériels d'assèchement manuels"
nous distinguons :



Aspirateurs à eaux ;

Raclettes ou balais racleur ;



Ecofes ;



Serpillières.

Le lot assèchement est composé de :



- 1 aspirateur à eau
- 1 rallonge électrique 2020 volts - 25 m sur touret maréchal
- 1 tuyau de refoulement 45 mm de 20 m
- 2 raclettes
- 1 écope

Toutes les casernes du SDMIS sont équipées d'un lot d'assèchement transportable par un vecteur propre à chaque caserne (VTUTP, VTUT, VFI, VFITT) et à demeure dans les VIDP.

I. LES ASPIRATEURS A EAU :

A. UTILISATION :



Matériel servant à assécher des locaux où la hauteur d'eau est ≤ 5 cm et le sol est régulier.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Leur capacité d'aspiration varie de 100 à 120 l/min avec des réservoirs de 50 à 70 litres. Leur poids à vide varie entre 24 et 35 kg

Composition :

- Bloc moteur en partie supérieure,
- Cuve en inox ou en plastique,
- Filtre lavable amovible à l'intérieur,
- Câble d'alimentation,
- Chariot de transport,
- Flexible avec tubes droits, manche coudé et suceur d'eau



Certains appareils comportent une pompe refoulante dans leur cuve. Associé à un flexible de grande longueur, cette pompe vide automatiquement la cuve régulièrement permettant ainsi d'aspirer sans discontinuer.

Demi-raccord pour le flexible de vidage.

Hauteur de refoulement : 7 m maximum

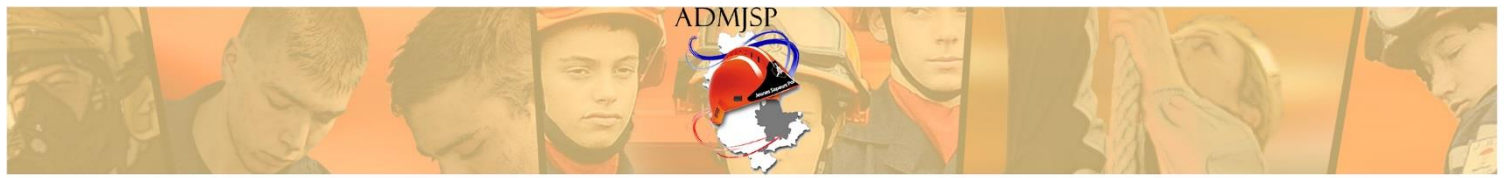
B. MISE EN ŒUVRE :

La mise en œuvre de ces matériels impose le respect des mesures suivantes :

- La prise de courant utilisée doit comporter une prise de terre et branchée dans une pièce ou un local différent ;
- Débrancher l'appareil pour toute intervention sur celui-ci ;
- Ne pas placer l'appareil sous des écoulements d'eau,
- Ne pas pencher l'aspirateur lorsqu'il fonctionne,
- Ouvrir le couvercle uniquement lorsque la prise est débranchée,
- Transporter l'appareil debout,



Bien que l'appareil soit adapté à l'aspiration de liquide, ne le plongez pas dans l'eau ou d'autres liquides.



C. ENTRETIEN :

- ✓ Débranchez l'appareil avant d'effectuer des travaux d'entretien.
- ✓ Si la puissance d'aspiration diminue, cela peut signifier que les filtres sont encrassés.
- ✓ N'utilisez pas de brosses ou d'objets durs pour nettoyer les filtres.
- ✓ Si vous remarquez que les filtres sont endommagés, remplacez-les directement.
- ✓ Nettoyer l'appareil après utilisation.

II. AUTRES MATERIELS :

A. LES RACLETTES :

Elles servent à évacuer une fine couche de liquide ou de boue.



B. LES ÉCOPES :

Réceptacle à main destiné à enlever de petites quantités de liquides.



C. LES SERPILLIÈRES :

Les serpillières servent à canaliser l'eau et permettent l'assèchement des parquets. Elles peuvent être placées au seuil des portes.



Elles seront trouvées sur le lieu de l'inondation en cas de nécessité.